

<http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1399>



Histoire des arts au DNB

Session 2012

- Institution - Programmes - Enseignements de l'histoire des arts -



Date de mise en ligne : mercredi 16 novembre 2011

Copyright © EPS - académie de Rouen - Tous droits réservés

Evaluation de l'histoire des arts à compter de la session 2012

Circulaire du 3 novembre 2011 parue au BO n° 41 du 10 Novembre 2011

Principes fondateurs de l'évaluation de l'histoire des arts

L'évaluation de l'histoire des arts prend appui sur un travail à dimensions historique, artistique et culturelle défini et organisé par l'équipe pédagogique. Toutes les disciplines contribuent à l'acquisition des compétences et des connaissances du socle commun mises en oeuvre dans l'enseignement de l'histoire des arts, dont notamment :

- ▶ le développement de la capacité à analyser une oeuvre d'art ;
- ▶ la construction d'une culture personnelle ;
- ▶ la maîtrise de l'expression orale ;
- ▶ l'épanouissement de la curiosité et de la créativité artistiques des élèves ;
- ▶ la découverte des métiers et des formations liés à ces pratiques artistiques et culturelles.

L'oral d'histoire des arts exige de ce fait une préparation et un accompagnement de qualité auprès des élèves.

Une grille indicative des attendus de cette évaluation est explicitée dans l'annexe à la présente circulaire.

Par ailleurs cette épreuve est la seule de cette nature que comporte le diplôme national du brevet : elle suppose une maîtrise de l'expression orale qui doit être travaillée à tous les niveaux et dans tous les champs disciplinaires.

Pour ces raisons, l'épreuve est affectée du coefficient 2. Son caractère obligatoire et son importance doivent être soulignés.

- ▶ [Circulaire du 3 Novembre 2011](#)
- ▶ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58238

Dernière mise à jour effectuée le : 16 novembre 2011